

ABONNEMENT ORGANISME

RÈGLEMENTS D'UTILISATION :

- Les abonnés organismes peuvent emprunter jusqu'à 30 documents, mais un maximum de 10 DVDs;
- Les prêts sont d'une durée de 2 mois;
- L'abonnement doit être autorisé par le directeur de l'organisme, car l'organisme est responsable des frais encourus suivant l'utilisation de la carte (perte ou bris de document, retard, etc.);
- L'abonnement est d'une durée d'un an (pour les enseignants, l'abonnement est pour l'année scolaire en cours);
- Le lieu de résidence est l'adresse de l'organisme. Le représentant de l'organisme doit fournir une preuve de résidence : facture, lettre officielle, etc. Notez que cette directive ne s'applique pas aux enseignants de la MRC Pierre de Saurel;
- Une personne autorisée par l'organisme n'a pas à habiter dans la MRC pour utiliser la carte;
- La carte ne peut servir que pour les services de la bibliothèque. Elle ne donne pas accès aux autres activités des loisirs;
- Cette carte ne peut être utilisée que dans le cadre des activités de l'organisme. Il ne s'agit pas d'une carte personnelle.

FORMULAIRE – ORGANISME		Carte #	
Nom de l'organisme		Date :	
Adresse de l'organisme	Rue :		
	Ville :	Code postal :	
Téléphone			
Courriel			
Personne autorisée 1	Nom		
	Prénom		
	Adresse	Rue :	
		Ville :	Code postal :
	Téléphone		
	Courriel		
Personne autorisée 2	Nom		
	Prénom		
	Adresse	Rue :	
		Ville :	Code postal :
	Téléphone		
	Courriel		

J'autorise les personnes ci-haut à emprunter des documents avec la carte de l'organisme. L'organisme est responsable des frais encourus suivant l'utilisation de cette carte.

Signature direction de l'organisme

Fonction

Date